

Cette année encore, et ceci pour la quatrième année consécutive au collège Noël Noël, quelques élèves germanistes volontaires de 3ème ont passé la certification pour attester du niveau B1 en allemand.

Félicitons BINEK Cyril, CHANDLER Jordan, LAFONT Mélanie, MEUNIER Clémence, NAYLOR Georgia, OLIVIER Thibault, ORD Alistair, ROBINSON Charlie et STUDDEN Laura pour avoir tenté l'expérience !



Qu'est-ce que « la certification A2 / B1 de la KMK » ?

Le collège peut faire passer la certification aux élèves germanistes de 3ème: *Deutsches Sprachdiplom I*. C'est un examen qui, en cas de réussite, permet d'attester un niveau de langue A2 ou B1. La certification en allemand est proposée gratuitement aux élèves volontaires des classes de 3ème.

La certification est conçue sur la base du cadre européen de référence pour les langues (CECRL) qui constitue la base des programmes en langues dans toute l'Europe. Le niveau testé est le niveau B1 avec une possibilité de valider le niveau A2 si le niveau B1 n'est pas atteint (A2 est le niveau exigé pour le socle). La certification est reconnue au niveau international. Le diplôme est délivré par la KMK d'Allemagne (*Kultusministerkonferenz*). Pour obtenir un niveau, il faut réussir toutes les épreuves, dans l'ensemble des activités langagières - il n'y a donc pas de compensation via le calcul d'une moyenne. Un élève à qui l'on atteste le niveau B1 aura donc réussi le niveau B1 dans les cinq activités langagières. Si dans une des cinq activités langagières il n'obtient que le niveau A2, la KMK lui attestera le niveau A2. Néanmoins, le rectorat délivre des attestations de réussite partielle dans ce cas, où les réussites par activité langagière sont indiquées.

Cet examen est gratuit dans l'éducation nationale. Le même type d'examen dans un institut culturel

allemand, Goethe Institut, coûte 120 €

A quoi sert la certification ?

La réussite à la certification donne droit à un diplôme établi par la Conférence des ministres de l'éducation des Länder (KMK) (équivalent à l'éducation nationale en France). Ce diplôme est internationalement reconnu et valable à vie (comme le baccalauréat ou le permis de conduire). La réussite au niveau B1 donne automatiquement droit à la poursuite de ses études dans un établissement d'enseignement public en Allemagne. Ce diplôme facilite considérablement la recherche d'un stage ou d'un emploi en Allemagne. En France, il permet tout simplement d'attester officiellement d'un niveau d'allemand pour toutes les occasions ou candidatures où une langue est exigée.

De participer à la certification est aussi un bon entraînement pour tout autre type d'examen, comme le DNB mais encore le bac nouvelle mouture qui prévoit une épreuve orale sur dossier. L'élève se familiarise avec ce type de situation.

Les épreuves de la certification en allemand

La certification évalue les compétences des élèves dans les cinq activités langagières auxquelles les élèves sont entraînés régulièrement en classe :

- la compréhension de l'écrit
- l'expression écrite
- la compréhension de l'oral
- l'expression orale en continu (monologue)
- l'expression orale en interaction (dialogue)

Dates et déroulement des épreuves

Il y a deux épreuves, l'écrit et l'oral.

L'écrit a lieu le mardi 10 mars.

Il y a deux pauses de 10 minutes, donc une après chaque épreuve. Il se déroule comme suit :

- **Epreuve de compréhension écrite** (*Leseverstehen*) de 70 minutes en tout, soit 60 minutes de travail et 10 minutes pour reporter les réponses sur la fiche réponse (*Antwortblatt*). Ensuite, il y a 10 minutes de pause.
- **Epreuve de compréhension orale** (*Hörverstehen*) de 40 minutes en tout, soit 30 minutes de travail et 10 minutes pour reporter les réponses sur la fiche réponse (*Antwortblatt*). Ensuite, il y a 10 minutes de pause.
- **Epreuve d'expression écrite** (*schriftliche Kommunikation*) de 75 minutes

L'examen de la certification est le même dans le monde entier. Toutes les consignes sont donc données en allemand mais il s'agit globalement des mêmes consignes chaque année.

L'oral a eu lieu le lundi 9 mars dans la matinée.

L'épreuve dure 15 minutes par candidat.

L'oral se déroule en trois temps :

- 5 minutes d'expression orale en interaction : entretien avec le professeur qui pose des questions sur des sujets généraux mais en rapport avec la vie d'un collégien.

- 5 minutes d'expression orale en continu : **exposé de l'élève sur un thème préparé** à l'avance et choisi dans une liste de thèmes prédéfinis.
- 5 minutes d'expression orale en interaction : le jury pose des questions sur l'exposé.